

## Déchets gérés par les établissements des travaux publics : quantités et modes de gestion en 2008

Les établissements des travaux publics gèrent 216,3 millions de tonnes de déchets. 211,2 millions de tonnes sont des déchets inertes, 3,2 millions de tonnes sont des déchets non dangereux non inertes et 1,9 million de tonnes sont des déchets dangereux.

Déchets inertes, les terres et cailloux non pollués représentent, à eux seuls, 160,5 millions de tonnes. Pour 76 % des établissements concernés, les terres sont l'objet d'un tri fréquent ou systématique.

Tableau 1 - Les déchets des travaux publics en 2008

Champ : travaux publics (2), détaillés par tranche de taille		Total sur les travaux publics	Part due aux établissements de 20 salariés ou plus (en %)
Quantités de déchets (en millions de tonnes) (8)	Ensemble des déchets (1)	216,3	65
	Déchets inertes (1)	211,2	64
	Déchets non dangereux non inertes (1)	3,2	73
	Déchets dangereux (1)	1,9	84
Autres variables caractéristiques	Effectif salarié (4)	286 000	79
	Nombre d'établissements	28 600	13

(1) (2) (4) (8) voir méthodologie

Note de lecture : les établissements des travaux publics gèrent 216,3 millions de tonnes de déchets au total. Sur cette quantité, 65 % sont gérés par des établissements de 20 salariés ou plus, les 35 % restants sont gérés par des établissements de moins de 20 salariés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

**Tableau 2 - Quantités de déchets inertes des travaux publics et modes de gestion en 2008**

Champ : travaux publics	Quantité totale de déchets (en millions de tonnes)	Répartition des quantités de déchets inertes en fonction de la dernière destination connue (3) (en %)						Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Valorisation matière		Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)		Autres	
			Réutilisation, recyclage sur un autre site, y compris par un autre établissement	Comblement de carrières	Déchets inertes (CET III, ISDI) (7)	Déchets non dangereux (CET II)		
Terres et cailloux non pollués	160,5	33	23	21	19	0	4	100
Béton	13,9	10	84	1	6	0	0	100
Mélanges de déchets inertes	12,1	63	14	10	14	0	0	100
Autres matériaux de démolition de chaussées	11,3	7	75	12	6	0	1	100
Enrobés et produits à base de bitume ne contenant pas de goudron	8,8	16	78	1	4	0	1	100
Boues de dragage et de curage non polluées	2,6	1	34	16	24	4	22	100
Ballast de voie non pollué	0,9	0	60	1	0	0	39	100
Autres types de déchets inertes	0,6	44	42	3	10	1	0	100
Briques, tuiles, céramiques, ardoises	0,5	40	39	5	14	0	2	100
Verre	0,004	77	22	0	0	1	0	100
<b>Total</b>	<b>211,2</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

(3) (7) voir méthodologie.

Note de lecture : les établissements des travaux publics gèrent 160,5 millions de tonnes de terres et de cailloux non pollués. 33 % de ces déchets vont en déchèterie, ou plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri, 23 % sont réutilisés ou recyclés sur un autre site etc.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 3 - Quantités de déchets non dangereux non inertes des travaux publics et modes de gestion en 2008**

Champ : travaux publics	Quantité totale de déchets (en milliers de tonnes)	Répartition des quantités de déchets non dangereux non inertes en fonction de la dernière destination connue (3) (en %)						Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Réutilisation, recyclage, valorisation matière sur un autre site, y compris par une autre entreprise	Installation d'incinération, cimenterie, chaufferie, valorisation énergétique	Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)		Autres dont reprises fournisseurs	
					Déchets inertes (CET III, ISDI) (7)	Déchets non dangereux (CET II)		
Mélanges d'inertes et de déchets non dangereux non inertes (DIB ou DMA)	1 282	97	1	0	0	1	1	100
Déchets végétaux : souches...	597	13	56	1	3	21	5	100
Métaux ferreux ou non ferreux	370	41	26	0	0	24	10	100
Mélanges de déchets non dangereux non inertes	346	69	2	0	27	1	1	100
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses (palettes...)	317	13	12	19	0	49	6	100
Matières plastiques (y compris sols souples)	113	84	7	0	1	7	2	100
Piâtre	93	97	0	0	1	1	0	100
Autres types de déchets non dangereux non inertes	59	55	5	0	0	15	25	100
Pneus usagés	16	21	40	0	1	1	37	100
Matériaux isolants : fibre de verre, laine de roche...	13	82	4	0	4	8	2	100
<b>Total</b>	<b>3 206</b>	<b>62</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

(3) (7) voir méthodologie.

Note de lecture : 1 282 milliers de tonnes de mélanges d'inertes et de déchets non dangereux non inertes sont gérés par les établissements des travaux publics en 2008. Ces déchets sont acheminés pour 97 % d'entre eux en déchèterie, plate-forme de regroupement et/ou de tri, 1 % est réutilisé, recyclé ou valorisé sur un autre site.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 4 - Quantités de déchets dangereux des travaux publics et modes de gestion en 2008**

Champ : travaux publics	Quantité totale de déchets (en milliers de tonnes) (3bis)	Répartition des quantités de déchets dangereux selon la dernière destination connue (3) (en %)							Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Installation d'incinération, cimenterie, chaufferie, valorisation énergétique	Traitement réglementé, recyclage	Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)			Autres, dont reprises fournisseurs	
					Déchets dangereux (CET I)	Déchets non dangereux (CET II)	Déchets inertes (CET III)		
Enrobés, mélanges bitumineux et produits contenant du goudron	790	30	0	65	3	0	0	2	100
Terres et cailloux pollués	776	3	0	17	8	69	0	3	100
Huiles hydrauliques, huiles de véhicules...	228	9	3	44	43	0	0	2	100
Amiante lié à des matériaux inertes (amiante ciment...) (5)	44	9	0	11	10	16	53	1	100
Bois traité avec des substances dangereuses	30	22	0	3	0	0	2	74	100
Emballages souillés ou ayant contenu un produit dangereux	27	29	2	5	63	0	0	0	100
Boues de dragage et de curage polluées	14	58	3	22	3	13	0	0	100
Amiante friable (flocage, calorifugeage, faux plafonds amiantés...) (5)	8,5	2	0	9	84	0	0	6	100
Autres types de déchets dangereux (aérosols, filtres à huiles...)	8,2	53	10	14	21	0	0	2	100
Amiante lié à des matériaux non dangereux (vinyle amiante...) (5)	4,8	1	2	0	23	61	3	10	100
Mélanges de ces types de déchets, déchets non triés	4,6	8	13	6	62	5	4	1	100
Batteries, piles...	3,3	19	1	70	1	0	0	10	100
Déchets pollués aux PCB ou PCT (9)	1,2	1	1	15	76	0	0	8	100
Autres matériels et équipements électriques ou électroniques (DEEE) (7)	1	45	1	40	0	0	0	13	100
Ballast de voie pollué	0,4	0	0	4	96	0	0	0	100
Tubes fluorescents (néons), ampoules fluo-compactes (basse consommation), LED (9)	0,2	9	4	81	1	0	0	5	100
Gaz réfrigérants (CFC, HCFC, fréon) (9)	0,003	0	2	6	92	0	0	0	100
<b>Total</b>	<b>1 941</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>100</b>

(3) (5) (7) (9) voir méthodologie.

Note de lecture : les établissements des travaux publics gèrent 790 milliers de tonnes de déchets dangereux de type enrobés, mélanges bitumineux et produits contenant du goudron, dont 30 % vont en déchèterie, plate-forme de regroupement et/ou de tri, 65 % sont orientés vers le recyclage, etc.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

**Tableau 5 - Tri des déchets inertes et non dangereux non inertes dans le secteur des travaux publics en 2008**

Champ : travaux publics, excepté les établissements DGCCC (6)	Part des établissements qui déclarent trier souvent ou systématiquement les déchets qu'ils gèrent, selon le type de déchets (en %)	
	Moins de 20 salariés	20 salariés ou plus
Enrobés	81	88
Terres	74	87
Métaux (hors DEEE) (7)	68	87
Bétons, briques, tuiles, céramiques, ardoises	66	80
Emballages	76	80
PVC, PSE (9)	66	77
Bois non traités	55	74
Bois traités	45	66
Matériaux isolants : fibre de verre, laine de roche	46	51
Plâtre	46	47

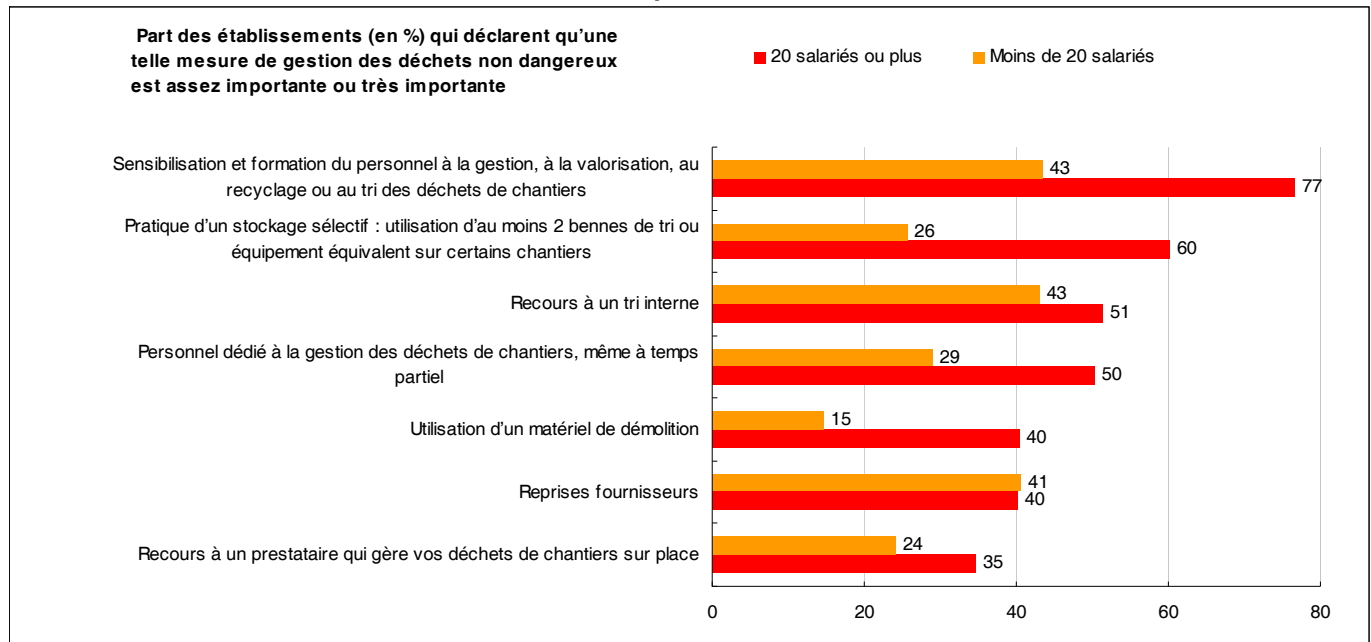
(6) (7) (9) voir méthodologie.

Note de lecture : 81 % des établissements des travaux publics qui gèrent des déchets et emploient moins de 20 salariés déclarent trier leurs enrobés souvent ou systématiquement, les 19 % restants déclarent les trier peu souvent ou jamais.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

**Encadré méthodologique****Pourquoi le terme « déchets gérés » est-il employé à la place du terme « déchets produits » ?**

Sur certains chantiers, les établissements peuvent opter pour une gestion commune des déchets via un compte prorata ou un compte inter-entreprise. Un établissement responsable de ce type de compte gère alors tous les déchets du chantier. Afin d'éviter des doubles comptes, il a été demandé aux établissements de n'indiquer que les quantités de déchets dont ils avaient la gestion soit en propre soit dans un cadre collectif. Ainsi les travaux publics comportent des établissements (20 % du total) qui déclarent ne gérer aucun déchet et dont tous les déchets sont gérés sur chantier dans un cadre collectif par d'autres. Nous utiliserons le terme d'établissement DGCCC pour les identifier.

**Graphique 1 - Mesures consacrées au tri, à la valorisation ou au recyclage des déchets non dangereux selon la taille de l'établissement, dans les travaux publics en 2008**

Champ : établissements de travaux publics concernés par au moins une des mesures, excepté les établissements DGCCC.

Note de lecture : 77 % des établissements de travaux publics qui gèrent leurs déchets et emploient 20 salariés ou plus, déclarent que sensibiliser et former leur personnel à l'organisation de la gestion des déchets de chantiers est une mesure assez ou très importante (tandis que les 23 % restants déclarent que c'est une mesure peu importante ou absente), contre 43 % pour les établissements de moins de 20 salariés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

**Tableau 6 - Freins au tri, à la valorisation ou au recyclage des déchets gérés selon la taille de l'établissement dans les travaux publics en 2008**

Champ : établissements des travaux publics, excepté les établissements DGCCC (6), concernés par au moins l'un des items	Part des établissements qui déclarent que le frein est assez ou très important (en %)	
	Moins de 20 salariés	20 salariés ou plus
Coûts opératoires y compris en personnels	63	63
Coûts trop élevés des investissements	58	62
Complexité administrative	61	58
Manque de place sur les chantiers	29	55
Absence de demande de la part des maîtres d'ouvrage	40	52
Manque de financement	55	50
Absence de filières de valorisation, de recyclage, d'élimination ou de centres de tri à proximité	42	43
Manque de formation	33	31
Méconnaissance des filières locales de collecte/tri/recyclage/valorisation	36	29
Méconnaissance des techniques de tri, de valorisation ou de recyclage des déchets	38	25

(6) voir méthodologie.

Note de lecture : 63 % des établissements des travaux publics qui gèrent leurs déchets et emploient moins de 20 salariés considèrent que les coûts opératoires sont un frein assez ou très important au tri, à la valorisation ou au recyclage de leurs déchets, les 37 % restants répondent que c'est un frein peu important ou se déclarent non concernés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

## Méthodologie

1. Définition du déchet : toute matière destinée à l'abandon, ou dont le producteur se défait (ou doit se défait) qui sort de son site de production. Un déchet peut être réutilisé, recyclé, valorisé sur le plan énergétique, mis en décharge, etc.

Les trois catégories de déchets : **inertes, non dangereux non inertes, dangereux** sont déterminées à partir de la nomenclature du Règlement Statistique européen sur les Déchets (RSD).

2. Le secteur professionnel des travaux publics regroupe 28 600 établissements. Ce secteur est défini à partir du code d'activité principale de l'établissement (code APE) de la nomenclature d'activités française NAF Rév 2 de 2008 :

Secteur professionnel	Codes APE
<b>Travaux publics</b> (28 600 établissements)	42.11Z, 42.12Z, 42.13A, 42.13B, 42.21Z, 42.22Z, 42.91Z, 42.99Z, 43.12A, 43.12B, 43.13Z, 43.21B, 43.99D, 43.99E

3. Les quantités de déchets sont déclinées selon la **dernière destination connue** par l'établissement. En effet, il ne connaît pas toujours la destination finale de ses déchets. Par exemple, une déchèterie est souvent la première destination des déchets. Ceux-ci sont ensuite réorientés vers des centres de tri, de traitement, ou de stockage.

**3 bis.** Les établissements peuvent rencontrer des difficultés pour renseigner les **quantités de déchets en mélange**. Par exemple, la quantité d'enrobés, mélanges bitumineux et produits contenant du goudron a pu être surestimée étant donné qu'elle fait intervenir plusieurs types de déchets.

4. Les **effectifs** représentent les salariés et donc une estimation basse du nombre de personnes occupées de l'établissement. Par exemple, un établissement peut avoir son effectif à 0 s'il n'emploie pas de salarié et que le dirigeant n'est pas déclaré comme salarié.

5. Les **quantités d'amiante** citées sont celles gérées par les seuls établissements du BTP (environ 140 000 tonnes au total). Les quantités d'amiante gérées par les établissements dont l'activité principale est « dépollution et autres services de gestion des déchets », regroupés sous le code APE 39.00Z, ne sont pas comptabilisées. Notre enquête estime à environ 20 000 tonnes les quantités d'amiante gérées par les établissements du 39.00Z.

6. Un établissement est dit **DGCCC** (déchets gérés sur chantier dans un cadre collectif) si les déchets qu'il gère sont uniquement des déchets de fonctionnement interne. En général, ces établissements sous-traitent la gestion des déchets issus de leur activité de construction à d'autres établissements du secteur du BTP.

### 7. Installations de stockage :

- **CET** : Centre d'enfouissement technique. Le CET I est réservé aux déchets dangereux, le CET II aux déchets non dangereux non inertes, le CET III aux déchets inertes ;
- **CSDU** : Centre de stockage des déchets ultimes ;
- **DEEE** (D3E) : Déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- **ISDI** : Installation de stockage des déchets inertes.

8. D'après Eurostat, le secteur de la construction génère en France 253 millions de tonnes de déchets. L'enquête EDD (7 000 établissements enquêtés) dénombre 254,5 millions de tonnes. Cet écart est dû à une différence de méthodologie : Eurostat comptabilise les boues en poids sec, l'enquête EDD en poids humide (plus lourd).

### 9. Abréviations techniques sur certains déchets :

- **PCB** : Polychlorobiphényle ;
- **PCT** : Polychloroterphényle ;
- **LED** : Diode électroluminescente ;
- **CFC** : Chlorofluorocarbure ;
- **HCFC** : Hydrochlorofluorocarbure ;
- **PVC** : Polychlorure de vinyle ;
- **PSE** : Polystyrène expansé.

### Pour en savoir plus :

**Clémentine GARANDEAU**

clementine.garandeaudeveloppement-durable.gouv.fr

**Cyril DE SOUSA CARDOSO**

Cyril.De-Sousa-Cardoso@developpement-durable.gouv.fr

## Chiffres & statistiques

Commissariat général  
au développement  
durable

Service  
de l'observation  
et des statistiques

Tour Voltaire  
92055 La Défense cedex  
Mel :  
diffusion.so.es.cgdd@  
developpement-  
durable.gouv.fr  
Télécopie :  
(33/0) 1 40 81 13 30

Directeur  
de la publication  
Bruno TRÉGOUËT  
ISSN : 2102-6378

© SOeS 2011